

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire
du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/OMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la struc-
turation du Comité Militaire du Parti ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la carrière
des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des
fonctionnaires ;
Vu le décret n° 75/143 du 20 Mars 1975 fixant les indemnités de fonction
allouées aux titulaires de certains postes de Direction ;
Vu le décret n° 77/540 du 28 Octobre 1977 portant attributions et
organisation du Ministère du Plan ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur ONDZIE Pierre, Comptable du Trésor contractuel
de 3e échelon, est nommé Directeur du Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)
au Ministère du Plan.

.../...

IK

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 10 DECEMBRE 1977

Républ...

Par Le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du
Plan,

Francois BITA.

Alphonse MOUISSOU-POUATI.

HK